

Tribune libre

«Tribune libre» est notre nouvelle rubrique ouverte aux personnes désirant faire connaître leur opinion sur un sujet d'actualité. Précisons que les propos publiés ici n'engagent que leur auteur. Alors à vos stylos!

Voici une lettre d'un parent d'une personne mentalement handicapée réagissant aux nouvelles dispositions sur les allocations pour impotents édictées par le Département de la Santé et des Affaires Sociales et appliquées par la Fondation Les Perce-Neige dès le 1^{er} janvier 2007. (amf)

Lettre de Ghislaine Besnard envoyée à Monsieur Roland Debély, Conseiller d'Etat, Département de la santé et des affaires sociales, concernant la circulaire du 24 novembre 2006 envoyée par Les Perce-Neige le 13 décembre 2006 pour l'allocation pour impotent pour Thierry Besnard, ouvrier au centre des Perce-Neige aux Hauts-Geneveys.

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Par la présente, veuillez prendre note de mon fort mécontentement face à la décision que vous venez de prendre quant au versement de la moitié de la rente d'impotence à l'institution que mon fils Thierry fréquente dans la journée, soit le centre des Perce-Neige des Hauts-Geneveys.

Je ne vois pas ce qui justifie cette décision. Surtout que lorsque vous avez décidé d'augmenter la rente d'impotence, il y a deux ans, vous avez précisé dans votre circulaire que c'était pour «remercier les parents qui gardaient à la maison leur enfant handicapé».

Je vous précise que c'est moi qui le réveille, qui l'aide à s'habiller, qui le lave le matin, qui l'aide pour se doucher, se laver les cheveux et se coucher le soir, c'est encore moi qui lui coupe les cheveux et qui le rase et cela 365 jours par an depuis 28 ans.

Que je doive donner à l'institution une contribution quand Thierry part une semaine en camp de vacances, je trouve cela normal puisqu'une autre personne fait mon travail durant ce temps, mais pas dans le cadre des ateliers des Perce-Neige où Thierry ne reçoit aucun soin durant sa journée de travail. Quant à l'aide apportée après le sport, c'est de vérifier que Thierry soit convenablement rhabillé.

Je vous demande donc de réviser votre jugement quant à l'abaissement de cette rente.

Il va de soi que si cette décision se maintient, les jours facturés par Les Perce-Neige devront être **identiques** à ceux travaillés par Thierry au centre soit environ 215 jours par an.

En vous remerciant d'avoir pris le temps de me lire, je vous adresse, Monsieur le Conseiller d'Etat, mes salutations distinguées.

G. Besnard

Copies pour information

- Monsieur Jean-Jacques Combes, Directeur Général du Centre des Perce-Neige, Les Hauts-Geneveys
- Monsieur Christian Besnard, membre de la commission de surveillance et père de Thierry
- Association des Parents de Personnes Mentalement Handicapées, La Chaux-de-Fonds



Handicap mental et intégration scolaire: Point de la situation dans le canton

Avancement des travaux de la Commission consultative cantonale d'intégration des élèves handicapés mentaux dans l'école publique.

La commission consultative cantonale d'intégration des élèves handicapés mentaux dans l'école publique a rédigé le «Guide et directives pour les projets d'intégration d'élèves au bénéfice de **Mesures scolaires de l'AI** dans les classes de l'école obligatoire du canton de Neuchâtel».



Ce guide 1. définit le cadre général des projets d'intégration; 2. résume les démarches essentielles à prendre en compte et 3. soulève le problème du financement de ces projets par l'AI.

1. Le concept-cadre définit les objectifs pour chaque projet d'intégration. Il préconise de développer une véritable culture de coopération, indispensable à sa conception, à son suivi et à son évaluation régulière (avec les parents, les enseignants, les thérapeutes, les autorités scolaires...). Il soulève la nécessité d'installer en classe une pédagogie adaptée, avec des mesures d'aide adéquates.
2. Les parents désireux que leur enfant suive une scolarité intégrée, doivent rédiger une demande de financement des mesures scolaires spéciales auprès de l'office AI. Ils s'approcheront ensuite de l'autorité scolaire de leur commune (commission scolaire ou direction d'école) ou, si besoin est, du Service de l'enseignement obligatoire.
3. L'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS) a avalisé le document. L'enfant ne devra plus obligatoirement aller une journée à l'école spéciale reconnue comme telle par l'assurance-invalidité, (par exemple, les Perce-Neige), mais devra y être inscrit pour que les mesures de scolarité soient subventionnées et pour que l'institution prévoie l'appui pédagogique nécessaire. Les projets d'intégration de ces élèves bénéficieront d'un soutien financier jusqu'à l'entrée en vigueur de la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches), prévue le 1^{er} janvier 2008.

Au-delà de cette échéance, le guide devra être retravaillé et s'inscrire dans le nouveau concept cantonal à la lumière des lignes directrices de la CDIP (Conférence suisse des directeurs

cantonaux de l'instruction publique), édictée en septembre 2004 et fixant la future réglementation de l'enseignement spécialisé. Celles-ci sont les suivantes:

1. L'enseignement spécialisé fait partie du mandat de formation de l'école obligatoire.
2. L'enseignement spécialisé n'est pas l'école spéciale! L'enseignement spécialisé regroupe aussi bien:
 - L'enseignement dans les écoles spécifiques (écoles spéciales) que
 - L'enseignement intégratif (dans les classes ordinaires grâce au soutien spécifique) ainsi que
 - Les mesures de soutien
3. Les passerelles entre l'enseignement spécialisé et l'école obligatoire sont facilitées.
4. Les offres de l'enseignement spécialisé, qu'elles soient intégratives ou ségrégatives sont orientées vers l'école régulière.
5. Les prestations de l'enseignement spécialisé peuvent être revendiquées en complément ou alternativement aux prestations de l'école ordinaire.
6. Les prestations de l'enseignement spécialisé ne sont revendiquées que si les possibilités de l'école régulière sont épuisées (principe de subsidiarité).
7. Le droit à l'enseignement dans une institution spéciale existe. Il est possible d'y recourir si l'enseignement intégratif a été tenté et rejeté de manière fondée.
8. Les mesures sont prises en collaboration avec les détenteurs de l'autorité parentale. Elles correspondent aux besoins de l'enfant et doivent être adaptées.
9. Les institutions d'enseignement spécialisé sont des centres de compétences qui fournissent des prestations autant à l'intention de l'école spéciale qu'à celle de l'école régulière.
10. Les institutions d'enseignement spécialisé sont responsables de l'assurance qualité.
11. Le droit aux prestations et aux ressources est – au moins durant la phase de transition – lié aux besoins individuels éducatifs de l'écopier/l'écopière.
12. Le système de financement ne doit pas être le moteur de la séparation, mais favoriser la scolarisation intégrative et le soutien ambulatoire.

Le Guide peut être obtenu au Service de l'enseignement obligatoire (Ecluse 67, Case Postale 3016, 2001 Neuchâtel, tél. 032 889 69 20) ou au secrétariat d'Insieme (Av. Léopold-Robert 128, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. 032 926 85 60.)

La commission planche actuellement sur la mise en réseau des compétences et des connaissances en matière d'intégration.

Delphine Vaucher
Déléguée d'**insieme Ne** à la Commission consultative cantonale d'intégration



Dans le canton du Valais, une équipe de personnes en situation de handicap mental travaille à la COOP de Collombey. Une réelle intégration, initiée par FOVAHM (Fondation Valaisanne en faveur des personnes handicapées mentales). M. Daniel Zufferey, Responsable du Secteur Ateliers, parle avec enthousiasme de l'aventure COOP.

Avant de parler du partenariat entre la COOP et la FOVAHM, il nous paraît important de (re)positionner la notion d'intégration au sein de la FOVAHM.

L'intégration: quel sens à la FOVAHM?

L'intégration, à la FOVAHM, dans nos ateliers occupationnels, revêt différentes facettes:

- Au sein de nos 24 ateliers: la personne handicapée a droit à un poste correspondant à ses capacités et dans la mesure du possible à ses aspirations. Elle peut changer d'atelier, elle peut être retenue dans le cadre d'une mise au concours pour de nouveaux postes. Elle partage ainsi avec tout un chacun le statut de travailleur.
- Au sein de nos deux boutiques «SWEET HOME»: les espaces de vente, les participations aux marchés servent d'interfaces à l'intégration. Elle s'effectue aussi par la vente de nos produits que ce soit dans nos boutiques ou par toute autre forme de vente directe. L'échange commercial permet des échanges et contacts sociaux.
- Au sein d'entreprises et chez des clients privés: en allant ponctuellement au sein d'entreprises de manière individuelle ou en groupe. Actuellement, nous avons des partenariats avec des entreprises (COOP, Ecole cantonale d'art du Valais (ECAV), Brasserie la Siervoise, Iori resorts SA, Ecotri, Bois et Sciages SA) et des clients privés (travaux d'aménagements extérieurs).

La véritable intégration est celle qui permet à la personne de vivre le plus harmonieusement possible. Par conséquent, pour favoriser cette intégration, nous devons tendre vers un système complexe reposant sur l'association complémentaire de différentes solutions internes et externes.

Le partenariat avec la COOP: une réelle INTÉGRATION!

Le partenariat requiert la reconnaissance et l'expertise des ressources des différents partenaires (personne handicapée/famille/FOVAHM/COOP). Il implique des rencontres, une mise en commun des attentes et des représentations. Il nécessite de définir ensemble les objectifs et les priorités. Il consiste à un partage des tâches et des responsabilités. Il s'exprime dans une convention.

Notre partenariat avec la COOP de Collombey s'est décidé et mis sur pied rapidement (merci à la COOP de nous rappeler la réalité du premier marché). Entre l'occupation du départ et celle d'aujourd'hui, un monde les sépare. Preuve en est qu'au départ le maître socioprofessionnel s'occupait des 8 employés dans un périmètre délimité alors qu'actuellement ils travaillent dans les différents secteurs d'activité du magasin.

Au fur et à mesure que les jours passent, une meilleure connaissance du travail à effectuer et le développement des compé-



tences de chacun permettent à chaque personne de trouver un poste de travail spécifique.

Cela fait plus de trois ans que l'aventure COOP dure, fabuleuse expérience de vie entre des personnes dites «handicapées» et des personnes dites «normales». Des relations privilégiées se sont créées et des amitiés sont nées.

Les résultats positifs à tous les niveaux ont incité les responsables de la COOP à développer notre partenariat avec la COOP city de Sion sur le même principe que celui de Collombey. Rencontre entre responsables, consultation des différents partenaires, sélection des candidats, présentations réciproques, lancement de la procédure de transfert interne sont les différentes étapes déjà effectuées. Actuellement et depuis le 1^{er} octobre 2006, les nouveaux employés COOP font des stages par petit groupe afin de vérifier leurs choix professionnels. Le début officiel de l'équipe intégrée au complet est fixé au 1^{er} janvier 2007.

Le partenariat est un processus complexe qui demande de part et d'autre préparation et engagement, mais tout est possible, tout est facilité lorsque **l'état d'esprit, la volonté de réussir et l'enthousiasme** sont présents.

MERCI aux dirigeants et aux responsables de la COOP qui ont su nous faire confiance, être à l'écoute et faire en sorte que ces projets deviennent une réalité! MERCI au personnel COOP de considérer les personnes handicapées avant tout comme des collègues de travail!

«Les personnes handicapées ont des compétences, elles participent au développement de notre société. Les institutions sont là pour faciliter leur intégration»

D. Zufferey – Resp. du Sect.-Ateliers

«Nos remerciements à M. Daniel Zufferey et à **insieme Valais** pour cet article publié en novembre 2006 dans le bulletin d'insieme Valais.»



Grande fête d'automne d'insieme

Dans l'agenda du précédent numéro, nous vous proposons de réserver les deux derniers week-ends de mai pour une grande action d'insieme Neuchâtel. Notre optimiste incurable nous a encore joué des tours, puisque nous ne pourrions envisager cette action de façon réaliste qu'en automne 2007 et encore, à la condition expresse que ce projet vous séduise et que vous soyez nombreux à nous donner un coup de main.

En bref, il s'agit d'organiser une action qui s'inscrira dans la mémoire des Neuchâtelois, qui valorisera les compétences des personnes handicapées et qui montrera que, quel que soit nos différences, nous avons tout bénéfice à vivre ensemble. En effet, à l'heure de la RPT et des restrictions budgétaires se faire mieux connaître auprès de la population devient indispensable.

Il n'y a encore ni lieu, ni activités précises envisagés, mais beaucoup d'idées provenant d'un tout petit groupe d'organisation appuyé par l'agence de communication Zébulon. Concrètement pour réaliser cette fête nous avons besoin:

- de gens pour imaginer avec nous le programme de la fête et contribuer à l'organiser
- de petites mains prêtes à aider à un poste ou l'autre durant la fête.
- de personnes qui ont des talents culinaires, artistiques...
- d'être mis en relation avec des personnalités, des groupes et des troupes.

Mails, téléphones, courrier tous les moyens sont bons pour nous contacter. Nous attendons vos offres avec plaisir et impatience.

Sylvie Augier
Conseillère-animatrice

Cherchons vendeurs et vendeuses au profit d'insieme Neuchâtel

Depuis des années, notre association vend des allumettes. Ce produit qui a fortement contribué à faire connaître les personnes handicapées mentales dans le canton de Neuchâtel est un peu passé de mode et nous envisageons de nous lancer, dès l'année prochaine, dans la vente de cœurs en chocolat, rejoignant ainsi une tendance lancée par de nombreuses associations insieme d'autres cantons.

Nous profitons de ce journal pour inviter toutes les personnes, groupes et commerces qui veulent donner un coup de main à insieme Ne à nous contacter afin de vendre, dans un premier temps, le gros stock de boîtes d'allumettes restant, puis, par la suite, peut-être des cœurs en chocolat.

D'avance, vous vous remercions de votre appui et attendons votre coup de fil au 032 926 85 60 ou votre courriel à conseils@insieme-ne.ch. Nos remerciements les plus sincères vont aussi aux personnes qui ont assumé ou assument toujours ce travail.

Sylvie Augier
Conseillère-animatrice

Traitement sans danger pour les enfants hyperactifs?

Infos ou intox? Le journal Top Santé du mois de janvier 2007 explique qu'une étude du Dr Mousain-Bosc, pédiatre au CHU de Nîmes montre que 89% des enfants diagnostiqués d'hyperactivité présentent une carence en magnésium. Partant de ce constat, le Dr Mousain-Bosc a prescrit à ces enfants un supplément de magnésium. Surprise, après deux mois de traitement, non seulement leur taux de magnésium s'était amélioré, mais leurs troubles du comportement avaient aussi diminué permettant un arrêt progressif du traitement à la Ritaline.

Difficile de connaître la pertinence de cette étude. La Société Suisse de pédiatrie (SSP) reconnaît l'efficacité de ce traitement, mais uniquement auprès des enfants atteints de carence en magnésium. Par ailleurs, la SSP publie sur son site www.swiss-paediatrics.org un article très accessible recensant la validité scientifique ou non de plusieurs traitements alternatifs fréquemment proposés aux personnes souffrant de ce type de trouble.

Sylvie Augier
Conseillère-animatrice

Nous adressons toutes nos félicitations à Pierre Egger de Neuchâtel.



Lors de sa participation aux compétitions sportives «Special Olympics» qui se sont déroulées à Zoug en septembre 2006, Pierre a en effet remporté une médaille d'or dans la catégorie 25 mètres nage libre.

Pierre est un habitué des compétitions nationales et internationales et un nageur de très bon niveau: il affiche déjà 14 médailles à son palmarès.

Sa préférée? Celle qu'il a gagnée en 2004 aux «Special Olympics» de La Spezia en Italie.

Nous adressons également nos félicitations à l'équipe de Procap avec laquelle Pierre s'entraîne depuis 6 ans.

L'accueil et les encouragements que Pierre y a reçus ont eu un très grand impact dans sa vie.

Christian Bourgnon
Membre d'insieme Ne

**Toujours
sans nouvelles
de**

Partho-Sevan Leuba

21 ans, handicap physique et mental.

Votre témoignage peut être capital.

024 468 11 21 ou 117

www.partholeuba.ch

